



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE « AISNE VESLE SUIPE »

### Relevé de conclusions de la 8<sup>ème</sup> réunion de la CLE

25 octobre 2010 de 17h30 à 19h30 à Gueux

#### Ordre du jour :

- Remarques sur les scénarii alternatifs
- Choix de la stratégie

#### Présence des membres de la CLE :

	Structure	Titulaire	Présence	Suppléant	Présence
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	Conseil Régional de Champagne-Ardenne	Jean NOTAT			
	Conseil Régional de Picardie	Sylvie HUBERT			
	Conseil Général de l'Aisne	Eric MANGIN			
	Conseil Général des Ardennes	Mireille GATINOIS			
	Conseil Général de la Marne	Jean-Pierre PINON	excusé		
	Communauté de l'Agglomération Rémoise 1	Jean-Louis CAVENNE			
	Communauté de l'Agglomération Rémoise 2	Jean MARX			
	Communauté de communes Champagne Vesle	Francis BLIN	X	Claude MAUPRIVEZ	
	Communauté de communes de la Région de Suipe	Daniel DIEZ			
	Communauté de communes de la Vallée de la Suipe	Claude VIGNON	X		
	Communauté de communes de l'Asfeldois	Isabelle HENRY			
	Communauté de communes du Val de l'Aisne	Serge VERON	X		
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE) 1	Mireille WOJNAROWSKI	X		
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE) 2	André VAN COMPERNOLLE			
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre (SIAA)	Marie-Bernadette NEYRINCK	X	Dominique DONZEL	excusé
	Syndicat Intercommunal de Gestion et de Mise en valeur de l'Aisne Axonaise non navigable (SIGMAA)	Rémy GILET	X	Pierre BRIMONT	
	Entente Oise Aisne	Dominique GUERIN			
Syndicat des eaux du Rouillat	Michel FRUIT	X	Marie VILLERS		

	Syndicat des eaux de Fismes	Jacques GOSSARD		Claude CUGNET	
	SIVU des grands Prés	Alain MAZINGUE			
	Syndicat intercommunal de la vallée de la Vesle (SIVAVE)	André SECONDE		Jean-Claude COLLINET	
	Association des Maires de la Marne 1	Guy BERNARD	excusé		
	Association des Maires de la Marne 2	Michel HANNOTIN		Michel GUILLOU	
	Association des Maires de la Marne 3	Francis RENARD			
	Association des Maires des Ardennes 1	Jean-Marc BRIOIS	X		
	Association des Maires de l'Aisne 1	Philippe TIMMERMAN	excusé	Ernest TEMPLIER	
	Association des Maires de l'Aisne 2	James COURTEFOIS		Annick VENET	
	Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims	Régis HANON	X		

	Structure	Représentant 1	Présence
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	Chambre d'agriculture de la Marne		
	Chambre d'agriculture des Ardennes		
	Chambre d'agriculture de l'Aisne		
	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC)	Alexandra BONOMELLI	X
	Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims Epernay	Stéphanie SIMON	excusée
	Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne	Marie-Godeleine GANIVET	X
	Fédération de pêche de la Marne		
	Fédération de pêche de l'Aisne	Gilbert LANTSOGHT	X
	Marne Nature Environnement	Guy VENAULT	X
	Aisne Environnement		
	Fédération professionnelle des entreprises de l'eau	Michel GIRAUD	X
	Union Nationale des Industries de Carrières Et Matériaux de construction (UNICEM) de Picardie	Loïc TRAVERSE	X
	UFC Que Choisir de la Marne		
	Association des communes riveraines de l'Aisne Ardennaise		

	Structure	Représentant	Présence
Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics	Le Préfet coordinateur de Bassin ou son représentant		
	Le Préfet de la Marne ou son représentant		
	Le Préfet de l'Aisne ou son représentant		
	Le Préfet des Ardennes ou son représentant		
	Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne Ardenne ou son représentant	Monique DE BELLEFON	X
	Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Picardie ou son représentant	Jean-Paul VORBECK	X
	Le Directeur Régional de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Champagne-Ardenne (SRPV) ou son représentant		
	Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne Ardenne ou son représentant		
	Le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Champagne-Ardenne de Champagne-Ardenne ou son représentant		

	Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant	Didier PINCONNET Marie-Françoise LICKEL Pascale MERCIER Léa MOLINIE	X X X X
	Le Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) de la Marne ou son représentant	Evelyne GRIMONT	excusée
	Le Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) de l'Aisne ou son représentant	Patrice DELAVEAUD	excusé
	La Responsable de la Mission Inter Services de l'Eau (MISE) des Ardennes ou son représentant		
	Le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant		

Etaiement également présents :

- Michel CREDOT, Association des maires de la Marne
- Olivier BAN, SIVU des grands prés
- Jean-Christophe INGLARD, SIABAVE
- Grimonie BERNARDEAU, SIABAVE
- Béatrice NIVOY, SIABAVE

Mme WOJNAROWSKI remercie M. BLIN d'accueillir les membres de la CLE dans la salle de la Communauté de Communes Champagne Vesle.

Elle introduit la réunion en annonçant que le choix de la stratégie est une étape importante du SAGE. Elle s'inquiète de l'état des ressources en eau du bassin et espère que les choix de la CLE permettront d'améliorer la situation.

• **Remarques sur les scénarii alternatifs**

- Enjeu « Gestion de la ressource en période d'étiage » – Objectif « Assurer la vie dans le cours d'eau » - Axe d'action « Respecter le débit minimum biologique du cours d'eau »

Mme MERCIER propose de renommer le sous-axe « Réguler les hauteurs d'eau en gérant les ouvrages » : « Adapter la gestion des ouvrages pour limiter leur impact ».

- Enjeu « Qualité des milieux aquatiques et humides »

Mme MERCIER souhaite que les mesures relatives à la continuité écologique, aux frayères et aux espèces concurrentielles soient inscrites dans le sous-axe d'action « Atteindre le bon état demandé par la DCE ».

• **Choix de la stratégie**

Des mesures génériques sont proposées à l'échelle du SAGE soit parce qu'elles sont imposées par le SDAGE soit parce qu'elles ont un impact sur plusieurs enjeux du SAGE.

En plus de ces mesures génériques, des mesures complémentaires sont proposées par sous-bassins versants.

Seul le sous-bassin de l'Aisne a été abordé :

Enjeu qualité des eaux superficielles :

Mme NIVOY annonce que les HAP sont un paramètre déclassant sur la masse d'eau R202A (Aisne amont). Aucune industrie du territoire n'étant suivie pour ce paramètre dans le cadre de l'action RSDE (Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau), elle pense qu'une action sur les eaux pluviales, autre source de rejet des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), pourrait être nécessaire.

M. VORBECK note qu'il ne faut pas oublier les rejets des STations d'EPuration (STEP) dans les sources de pollutions par les HAP.

M. PINCONNET ajoute que l'on peut commencer par analyser les rejets des STEP et recenser les industries raccordées à la STEP susceptibles de rejeter des HAP.

Des mesures à mettre en place à l'échelle du SAGE sont discutées.

#### AEP :

Mme MERCIER pense qu'il vaut mieux agir sur les captages SDAGE 3 et 4 en priorité.

M. PINCONNET est d'accord, mais estime que les captages Grenelle sont la priorité, et peuvent représenter un banc d'essai pour agir ensuite sur les autres captages.

Mme LICKEL remarque que les Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) des captages Grenelle devraient être délimités, et les plans d'action établis pour 2012, date d'approbation du SAGE.

M. FRUIT trouve que les études BAC coûtent extrêmement cher, et demande s'il est vraiment nécessaire de réaliser ces études sur tous les captages.

Mme de BELLEFON propose de demander la délimitation des BAC à chaque nouvelle étude pour déclaration d'utilité publique (DUP).

#### Zones humides :

Mme GANIVET met en garde contre la rigueur des Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE) qui peuvent avoir des conséquences lourdes.

Mme MERCIER remarque que certains axes d'action des scénarii alternatifs mériteraient d'être repris sur toutes les masses d'eau. Il s'agit par exemple de « réduire les consommations sur l'ensemble du SAGE », « préserver le fonctionnement des milieux aquatiques » ou « préserver la capacité d'auto-épuration des milieux aquatiques ».

Les membres de la CLE proposent à minima de mener une action de communication pour réduire les consommations sur l'ensemble du SAGE.

- **Remarques sur la méthodologie utilisée pour le choix de la stratégie**

Mme MERCIER propose que, pour plus de lisibilité, les mesures génériques soient citées au préalable au lieu d'être reprises dans toutes les masses d'eau. Elle souhaite également que soient identifiés les « points noirs » par sous-bassins afin de cibler les actions à mettre en place pour agir sur ces points noirs.

L'ensemble des membres présents trouvent qu'il y a peu d'éléments quantitatifs, et qu'il est difficile de se prononcer sur des sujets techniques. Ils souhaitent que les animatrices soumettent à leur validation les solutions techniques qu'elles trouvent les plus appropriées.

Les animatrices s'engagent à préparer une synthèse des points noirs et des mesures pouvant être mises en place pour la prochaine réunion.

Mme WOJNAROWSKI indique que la stratégie doit être envoyée aux membres de la commission territoriale des vallées d'Oise, qui émettent un avis sur l'avancement du SAGE, avant le 8 novembre. En effet, une présentation de la stratégie du SAGE doit leur être faite le 24 novembre. Ainsi la stratégie doit être validée par la CLE avant le 8.

Mme MERCIER propose d'écourter le temps de lecture de la stratégie par les membres de la commission territoriale et que la CLE prenne le temps de valider la stratégie.

Ainsi deux réunions de CLE sont arrêtées :

- le 3 novembre pour discuter de la stratégie
- le 8 novembre pour valider la stratégie